

WOMEN & WINE 2019

1 – Organisateur du jeu

LES VIGNERONS DU BRULHOIS – 3458 Avenue du BRULHOIS – 82340 Donzac -

Tel 05.63.39.91.92 – Fax 05.63.39.82.83 – Siret 41161425800027, organisent une opération jeu gratuit concernant le produit Grain d'Amour, vin rosé doux : « Opération WOMEN & WINE » du 1er février 2019 au 15 mars 2019 dans les conditions prévues au présent règlement.

2 – Participation

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert exclusivement à toute personne physique, majeure et résidente en France métropolitaine à l'exception du personnel des sociétés organisatrices, gestionnaires et de contrôle.

Le jeu est disponible sur le site internet www.graindamour.fr .

La participation à cette opération, tout ou partie, implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Un tirage au sort sera réalisé en fin d'opération entre le 15 mars 2019 et le 24 mars 2019.

Parmi les participants

3 diamants seront gagnés lors de ce tirage au sort.

La société organisatrice ne répondra à aucune question concernant les modalités pratiques du jeu pendant toute sa durée. Tous litiges concernant l'interprétation du présent règlement seront tranchés par LES VIGNERONS DU BRULHOIS. Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre, de proroger ou d'annuler cette opération, tout ou partie, si les circonstances le nécessitent.

3 – Définition et valeur des gains

Trois diamants seront à gagner ; chacun d'une valeur unitaire de 300 € TTC, prix public.

Il y aura un seul gagnant par diamant soit au total, trois gagnants maximum pour l'ensemble du jeu.

Un même participant ne pourra gagner deux fois.

Les gains sont certifiés par la Bijouterie RIGAL à Agen, partenaire de l'opération.

Les participants seront invités à renseigner leurs coordonnées pour tenter de gagner l'un des diamants mis en jeu. Le tirage au sort se fera de manière manuelle directement par l'organisateur du jeu-concours.

Toutes les informations rentrées par les différents participants, seront recensées sur une base de données MySQL.

Une fois le tirage au sort effectué, l'organisateur contactera les différents gagnants.

Ce diamant leur sera remis en main propre lors d'une remise officielle dans un des magasins des Vignerons du Brulhois à Donzac (82) et Layrac (47) ou chez le revendeur de Grain d'Amour le plus proche de leur domicile.

En aucun cas le cadeau offert ne pourra être échangé contre sa valeur en espèces ou remplacé par d'autres cadeaux à la demande du gagnant.

Les organisateurs pourront, pour quelque raison que ce soit, remplacer le gain, par tout autre gain de même nature et de valeur équivalente. Si modifications, elles seront portées à la connaissance des gagnants par un document informatif complémentaire.

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables de l'utilisation, voire du négoce des gains faits par les gagnants. La société organisatrice ne peut être tenue responsable pour tous défauts ou défaillances des gains. Les gains ne pourront en aucun cas être échangés contre leur valeur en espèce ou contre toute autre dotation.

4 – Modalités de participation

La participation du jeu se fait exclusivement sur le site internet www.graindamour.fr des Vignerons du Brulhois.

Pour recevoir son gain, après qu'il ait été averti de ce gain, le gagnant devra contacter les VIGNERONS DU BRULHOIS à Donzac (82) au 05 63 39 91 92.

Dates limites de participation : 15 mars 2019. Au-delà de cette date, le jeu sera désactivé.

Si le gagnant ne prend pas contact avec Les Vignerons du Brulhois au cours des 15 jours qui suivent l'annonce de son statut de gagnant, soit au plus tard le 15 avril 2019, le diamant sera déclaré « non gagné » et ne sera pas remis au gagnant tiré au sort.

L'opération sera annoncée par 2000 affiches auprès la clientèle des distributeurs et de la Cave des VIGNERONS DU BRULHOIS ainsi que par les outils numériques ou les réseaux sociaux tels que la page Facebook des Vignerons du Brulhois et le site internet www.graindamour.fr des Vignerons du Brulhois. Cette opération pourra également être annoncée par voie de presse.

L'accès au site de jeu est libre et gratuit. Pour jouer, les internautes devront renseigner leur nom, prénom et adresse mail ainsi que leur commune d'habitation et leur département. Une seule tentative est possible par usager avec la même adresse mail mais aussi avec la même adresse physique. Le tirage au sort se fera de manière manuelle directement par l'organisateur du jeu-concours.

Seuls les participants ayant convenablement rempli le formulaire d'inscription pourront recevoir leurs gains.

Si les gains ne sont pas réclamés avant le 15 avril 2019, ils resteront la propriété des Vignerons du Brulhois.

5– Désignation de l'huissier

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement qui a été contrôlé par :

SCP Hélène DOMENGE-JUNCA - Marie ESTEFFE-DAUGREILH,

HUISSIERS DE JUSTICE

3, Rue de Prat

40800 Aire sur l'Adour

Tel : 05.58.71.82.46

Fax : 05 58 71 56 34

Mail : scp.domenge-esteffe@orange.fr

Ce règlement est disponible auprès des Vignerons du Brulhois, gratuitement et sur simple demande par courrier. Le timbre sera remboursé sur demande au tarif en vigueur, vitesse lente. Ce dernier est accessible sur le site internet www.graindamour.fr des Vignerons du Brulhois.

L'adresse courrier est :

LES VIGNERONS DU BRULHOIS

3458 Avenue du BRULHOIS – 82340 – DONZAC

Tel 05.63.39.91.92 – Fax 05.63.39.82.83

mail : info@vigneronsdubrulhois.com

Siret 41161425800027.

CNIL ET EXPLOITATION DES DONNEES :

Les participants autorisent la société organisatrice à conserver, céder et utiliser les informations transmises par leurs soins à l'occasion de leur inscription sur le bulletin.

En cas de gain, les participants donnent leur accord pour que leur nom, prénoms, adresse et image soient diffusés dans la presse, radio, télévision ou tout média.

Les informations et données à caractère personnel sont traitées conformément à la Loi Informatique et Liberté du 06 JUILLET 1978.

Tous les participants et leurs représentants légaux disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour les données les concernant.

Toute demande en ce sens doit être adressée au siège de la société organisatrice.

La participation au jeu emporte acceptation du règlement.

Si un avenant intervient postérieurement à cette participation, celui qui souhaite refuser cette modification renonce à sa participation au jeu.